

dans les individus, ou bien (ce qui constitue un état de maladie très grave), elles sont concentrées, accumulées dans des associations.

Les forces de résistance doivent nécessairement se proportionner à ce double état. Tant que les forces envahissantes restent diffusées, la résistance s'opère par les moyens accoutumés, les magistrats, les tribunaux. Mais aussitôt que les forces agressives viennent à se concentrer, les forces de résistance doivent nécessairement se concentrer aussi, se précipiter, sans que rien les arrête, dans une seule main.

Le 24 février a été le jour de la grande liquidation de toutes les classes de la société par devant la providence, et toutes se sont trouvées endéfiat.

Je vois aujourd'hui, en Europe, des majorités légitimes toujours vaincues par les minorités factieuses; ministres responsables qui ne répondent de rien; rois inviolables sans cesse violés! la question n'est donc plus entre la liberté et la dictature: elle se trouve posée entre deux sortes de dictatures; celle de l'insurrection et celle du gouvernement.

Pour ma part, je choisis cette dernière comme moins lourde et moins injurieuse. A la dictature qui vient d'en bas, je préfère une dictature qui vient d'en haut, qui descend d'une région plus pure et plus saine. Enfin, puisqu'il faut opter entre la dictature du poignard et la dictature du sabre, mon choix est fait; je choisis celle du sabre, c'est la plus noble.

Voilà les extrémités auxquelles se trouvent condamnés les peuples qui ne veulent pas renoncer au principe révolutionnaire, qui ne se sont jamais servi de la liberté que pour détruire.

La dictature du sabre pourra bien, un jour, nous protéger contre la dictature du poignard et de la guillotine, mais après! La dictature ne fonde rien, la dictature n'établit pas des institutions durables, et l'on retombera toujours dans les mêmes périls, si l'on ne donne pas enfin à la force la garantie et la fécondité d'un principe supérieur de moralité, de durée, d'invincibilité.

Il est hors de doute qu'en fomentant une démocratie impie ou aveuglée par le fanatisme, les sectes ennemies de l'Eglise, loin de contribuer à l'établissement d'une liberté raisonnable, ont placé les peuples dans l'alternative de choisir entre une licence effrénée ou les facultés illimitées du pouvoir suprême. Cette leçon donnée par l'histoire se trouve confirmée par l'expérience; l'avenir ne la démentira point. L'homme sera d'autant plus digne de la liberté qu'il sera plus religieux et plus moral; il aura d'autant moins besoin d'un frein extérieur, qu'il en trouve un plus puissant dans sa propre conscience. Un peuple irréligieux, immoral, ne saurait se passer de chaque instant de ses droits, il méritera de les perdre.

JACQUES BALMÈS, Publiiste Espagnol. Les hommes qui se nomment philosophes, mais qui dans le fond ne sont que des ergoteurs de profession, viennent nous dire que les hommes sont heureux lorsqu'ils vivent au gré de leurs desirs. Rien n'est plus faux; car le comble de la misère pour l'homme, c'est de vouloir ce qui ne convient pas; et le malheur de ne pouvoir atteindre ce qu'on désire, est bien moindre que celui de poursuivre ce qui n'est pas permis d'espérer. (CICERO, Fragments, 27, page 373 de l'édition de Fournier.)

On lit dans l'Univers: Les RR. PP. Jésuites viennent de faire au bagne de Brest, ce qu'ils avaient fait au bagne de Toulon.

Les lecteurs se rappellent les détails que nous donnâmes sur la fameuse retraite du bagne de Toulon dans un précédent feuilleton des Melanges Religieux.

On sait que Mgr. l'Archevêque de Paris a récemment institué, à l'instar de ce qui se fait à Rome, des conférences générales de tout le clergé du diocèse. La première de ces conférences s'est tenue hier dans l'église de la Madeleine. Plus de cinq cents prêtres assistaient à cette imposante réunion. Mgr. l'Archevêque de Paris présidait, ayant à côté de lui Mgr. le Nonce. On traite dans ces conférences un point important de morale, sous la forme d'un cas de conscience, dont on donne

la solution. Après la part de l'étude, vient celle de la piété. Un entretien spirituel est fait sur un des principaux devoirs de la vie ecclésiastique. Cette institution, s'il faut en juger par le commencement, promet des fruits aussi doux qu'abondants. L'Univers.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 26 MARS 1850.

Intolérance Religieuse.

Il se rencontre des catholiques, plus philosophes que chrétiens, qui ont sans cesse à la bouche le mot d'intolérance pour le jeter comme une injure à la face de leur propre Eglise. Ces gens là parlent sans cesse des Allemands, de l'Inquisition de la St. Barthelemy, etc. etc. Ils sont les ardens auxiliaires de nos frères séparés dans cette vieille guerre qui se fait au moyen d'insinuations propres à nourrir les préjugés, la haine et le fanatisme.

Ces catholiques, au reste, ne sont que le chétif écho des clameurs de l'hérésie. Aujourd'hui où il est un fait patent comme la clarté du soleil, savoir, que l'Eglise Catholique est la seule qui souffre persécution dans le monde, les sectes remuantes et ruennières de la Réforme murmurent toujours les mêmes invectives contre nous. Le Montreal Witness, pour un, ressasse ses vilénies dans presque tous ses numéros. Dans sa feuille du 11 courant, il parlait de l'intolérance papale — il disait que dans tous les temps le catholicisme (popery) avait été l'ennemi de la liberté religieuse, morale et politique — il appelait les papistes le "grand ennemi de la liberté publique — l'ennemi de la liberté civile et religieuse."

Les protestants sensés sont choqués, sans doute, de ces aboiements du Witness. Pour nous, nous nous contenterons, par tout ce qui nous est possible, de présenter le miroir au Witness pour qu'il y voie sa face telle qu'elle est, et pour qu'il l'apprenne à se mieux connaître. Pour lui prouver qu'il voit une paille dans l'œil de son prochain, pendant qu'il n'aperçoit pas une poutre qui est dans le sien, nous allons lui esquisser la tolérante législation des enfants de la Réforme en commençant par les lois passées chez nos voisins des ci-devant colonies anglaises. Nous ne tenons pas à mentionner leur législation contre les catholiques. Tout naturellement, elle fut la même que dans la Mère-Patrie. Nous allons parler seulement des Actes passés par la secte à laquelle nous appartenons.

Nous emprunterons nos renseignements à une source qui ne sera pas suspecte au Witness, puisque nous allons citer textuellement, autant que possible, l'Historien protestant et Américain des Etats-Unis, Hildreth, dont l'histoire a été publiée à New-York à la fin de l'année 1849.

Qualifications requises pour être voteur, d'après la première Constitution du Massachusetts.

Pour jouir de la franchise électorale, il était de toute nécessité d'être membre de l'Eglise; et, tout prétendant à la qualité de membre de l'Eglise était requis de faire une confession de Foi orthodoxe et de joindre à cela une expérience religieuse satisfaisante, dont la partie essentielle consistait en une certaine intimité d'un changement de cœur, et en un visionnant de sa justification, comme étant un des Elus de Dieu. Hildreth's Hist. of U. S. Is Vol. — 1631.)

Maintenant le lecteur sera, sans doute, bien curieux de savoir comment un membre de l'Eglise acquiescât l'assurance de sa justification qui seule pouvait lui obtenir les droits de citoyen. Nous en trouvons, dans Hildreth, un exemple qui dispense d'en citer d'autres.

Le Capt. Underhill, héros distingué pour la part active qu'il prit dans la massacre des Indiens, près de la Rivière "Pequod" se vantait d'avoir reçu "son assurance" pendant qu'il fumait une bonne pipe de tabac, et que depuis lors il n'avait jamais douté de son bon

état et n'en douterait jamais, quand même il tomberait dans le péché. — Hélas! trois ans après on trouve ce même Capt. Underhill subissant une pénitence publique à Boston, pour crime d'adultère, et confessant avoir perdu toute son assurance.

Contraste offert par une Colonie catholique.

Un Acte de l'Assemblée du Maryland — Section cinquième — Statute qui vâ que la pratique de forcer la conscience en matière de religion est souvent dégénérée en conséquences dangereuses, dans les Etats où elle a été adoptée; pour le gouvernement plus tranquille et plus paisible de la Province, et pour mieux maintenir l'amour mutuel et l'union, aucune personne ne faisant profession de croire en Jésus-Christ ne sera molestée ou exclue à cause de sa religion, ni interrompue dans le libre exercice d'icelle. — Les infractions à cette Section de l'Acte devaient être punies par l'amende et l'emprisonnement. (Hildr. Hist. U. S. 1st Vol. 1619)

Voilà, la tolérance dans une Colonie catholique. Voyons maintenant le contraste dans la conduite des enfants de la Réforme. C'est Hildreth qui va nous le fournir:

Undes premiers Actes du parti Puritain, dit-il, quand il eut gagné l'ascendance, fut de rappeler l'Acte de tolérance ci-dessus, de manière à exclure de ses bienfaits les Papistes et les prélatistes, et de clarer disqualifiés, soit à siéger (Épiscopaliens) dans l'Assemblée ou même à voter pour ses membres, toutes personnes professant la religion catholique. (Hildr. Hist. U. S. 1st. Vol. — 1634.)

Nouvelles lois d'Intolérance.

L'apparition de ces chauds enthousiastes (les Quakers) dans la Nouvelle Angleterre, jeta la théocratie dans la plus grande alarme. Les lois existantes du Massachusetts contre les hérétiques, ne furent pas jugées suffisantes pour la circonstance. Une loi spéciale fut alors passée, dans le préambule de laquelle les Quakers étaient dénoncés comme un assemblage maudit d'hérétiques dernièrement apparus dans le monde.

Amener dans la Colonie un Quaker comme pour tel, était punissable, d'après cette loi, d'une amende de £100, et il fallait donner la garantie de le transporter de nouveau, sous peine de l'emprisonnement, en sus, quant à un Quaker lui-même, il devait être fouetté de vingt coups, envoyé à la maison de correction, et condamné aux travaux forcés jusqu'à ce qu'il fût transporté. — L'importation ou la possession de livres des Quakers était strictement défendue; tout livre semblable devait être apporté au magistrat le plus voisin pour être brûlé. L'accusation de ces infractions était punissable d'amende, et pour une troisième offense, de la maison de correction et du banissement. (Hildr. H. U. S. (ibid) — 1656.)

Même de telles lois ne furent pas jugées suffisantes. Par une loi de l'année suivante (1657), les amendes précédemment imposées furent augmentées. L'action de recevoir chez soi (every home entertained) un Quaker reconnu, fut passible d'une amende de 40s; tout Quaker mâle, outre les pénalités précédentes, devait perdre une oreille sur une première condamnation, et les hommes et les femmes, sur une troisième condamnation, devaient avoir la langue percée avec un fer rouge.

Pour mettre fin à l'importation au retour des Quakers, une loi les condamnant à la peine capitale fut passée dans le Massachusetts (1659), et plusieurs Quakers, parmi lesquels on compte une femme, subirent la mort par la corde.

Pour prévenir autant que possible la multiplication des cas de mort, la "Cour Générale" voulant essayer tous les moyens, avec autant de douceur que la sûreté le comportait, pourvu par une nouvelle loi à ce que tout vagabond, qui viendrait dans la juridiction, fût arrêté partout où il serait trouvé et conduit devant le magistrat le plus voisin; et, après avoir été convaincu d'être Quaker par son aveu ou autrement, il devait être livré, par le warrant du magistrat, au constable de la ville, pour être fouetté nu de toute la moitié supérieure du corps, attaché derrière une charrette

et fouetté par la ville, et de là être immédiatement conduit au constable de la ville voisine, jusqu'aux confins de la juridiction, et ainsi de constable en constable jusqu'à la dernière ville, étant fouetté sur chaque confin. Ce procédé en cas de retour, devait être répété deux fois. Les résidents qui se faisaient Quakers devaient d'abord être classés de la juridiction, et s'ils revenaient, ils devaient être protégés contre eux comme à l'égard des Quakers vagabonds. (Hist: Hildr. U. S. — ibid. — 1661.)

Et puis, les tendres miséricordes de ces "Hommes Évangéliques" ne se bornaient pas aux Quakers. Les baptistes les partageaient largement. En voici un exemple. Un certain Clarke, avec deux autres délégués de l'Eglise Baptiste à Newport, rendit visite à un frère baptiste à Lynn, qui vâ son grand âge, ne pouvait aller visiter l'église. Ayant osé un dimanche matin donner une exhortation publique, à sa demeure, tous trois furent arrêtés dans l'acte même, et conduits de force, dans l'après-midi, pour entendre le prédicateur de régle, un certain Thomas Cobbett, cuteur d'un discours doré, long et vigoureux contre les baptistes. Le jour suivant ils furent envoyés à Boston, où Clarke fut condamné à payer 96 piastres ou à être fouetté. Quelques amis de Clarke payèrent son amende et il fut relâché, avec injonction de quitter la colonie. Crandal, son second compagnon, fut condamné à £5 d'amende et relâché.

Mais son troisième compagnon, Obadiah Holmes, qui s'était récemment converti à la croyance timeste, et dont par conséquent il convenait de faire un exemple, fut condamné à une amende de £30, et à défaut de paiement, fut conduit au poteau où l'on fouettait. Comme je sortais de la barre, dit-il, dans une lettre à quelques amis de Londres, je m'exprimai en ces trois mots: "Je bénis Dieu de ce que je suis jugé digne de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus." Là-dessus, continue-t-il, John Wilson (leur pasteur comme ils l'appellent) me frappa devant le siège de la justice, et me maudit en disant "que la malédiction de Dieu ou de Jésus l'accompagne." Etant attaché au poteau pour être fouetté, j'éprouvai une telle manifestation spirituelle, écrit-il, que je fus capable de bien supporter cette peine et que même en quelque sorte je ne la sentis pas, quoiqu'elle fût grave, l'exécuteur, comme le dirent les spectateurs, frappant de toutes ses forces, (et même se crechant dans les maints comme plusieurs l'ont affirmé) avec un fouet à trois branches. Il m'en appliqua trente coups. Deux des amis de Holmes, pour avoir donné la main au prisonnier après que ce châtiment lui eût été infligé, et avoir dit: "Dieu soit béni!" furent arrêtés sur le champ et condamnés à l'amende et à l'emprisonnement.

Les amis de Holmes, pour avoir donné la main au prisonnier après que ce châtiment lui eût été infligé, et avoir dit: "Dieu soit béni!" furent arrêtés sur le champ et condamnés à l'amende et à l'emprisonnement. *Witness* cette législation et cette tolérance religieuse de ses co-religionnaires, telle que nous venons de la peindre d'après l'impartialité de l'histoire, ne devrait pas lui inspirer un peu de vergogne, et arrêter sa plume, quand il se dispose à nous représenter comme ennemis de la liberté religieuse?

BULLETIN.

Rumeurs et expédients politiques. — Appropriation des faits qui ont déterminé l'élection récente du comté de Hulton. — Opposition nouvelle. — Procès d'état.

Il y a peu de jours, le *Herald*, pour le parti duquel et pour le but qu'il cherche à atteindre, la désorganisation du cabinet actuel est une éventualité désirable, affirmant, sur la foi de rumeurs qui, selon lui, auraient eu pour fondement la notoriété publique au siège même du gouvernement, que si les rumeurs qu'il signalait étaient seulement à demi fondées, Lord Elgin serait obligé, avant qu'il fût long temps, de reconstruire un ministère. A cette pure hypothèse, le *Herald* ajoutait cette assertion des plus positives: "que l'on ait un plutôt recours à un ministère de coalition", est une opinion qui gagne du terrain." Il disait en outre que M. McNab, Sherwood et Co., seraient admis dans le cabinet nouveau et auraient leurs sièges à côté de M. Hincks, Merritt, Taché et Co., et terminait par ces mots: — Nous verrons ce que nous verrons! Oui! Mais que verrons-nous?

En tout cela, il y avait moins l'expression

In beaucoup d'ouvrages; mais ils ont dédaigné d'ouvrir ce livre là!

C'est cependant dans ce livre-là que l'on trouve encore cette page:

"Sauvez-moi! sauvez-moi, Seigneur, parce que les eaux de l'affliction montent et inondent mon âme!

"Je suis tombé dans un abîme, et j'y roule sans trouver de fond!

"J'ai crié, j'ai appelé à mon aide, et ma voix s'est fatiguée en cris inutiles; mes regards se sont tournés et vers la terre et vers le ciel, et mes yeux se sont lassés; j'attendais ma délivrance d'en haut, et elle ne m'est pas venue!

"Ma tête a moins de cheveux que je n'ai d'ennemis; et cependant la haine contre moi est injuste.

"Mon Dieu, c'est pour vous que j'ai souffert; mon Dieu, prenez pitié de moi; car à présent me voilà seul; mes frères ne me reconnaissent plus et s'éloignent de moi.

"Les juges dans leurs tribunaux s'élèvent contre moi; et le peuple, dans sa débauche, me prend pour sujet de ses chansons.

"Et moi, Seigneur, j'implore votre secours. O mon Dieu! il est temps de faire éclater votre puissance pour me sauver.

"Que la tempête ne me submerge pas, que je ne sois pas englouti par les flots, et que l'abîme dans lequel je suis tombé ne se referme pas sur ma tête!"

"Jamais le malheur a-t-il crié plus fort vers Dieu?... Mais, écoutez, voici la psalmodie lugubre des prêtres qui cesse. Des voix jeunes

et pures, argentines et sonores, s'élèvent; ce sont celles des enfants de cœur; elles vont redire les lamentations de Jérémie; de Jérémie, le grand poète des douleurs!

"Oh! comment cette vie, antresoi si aimée de peuple, est-elle maintenant si déserte et si morne?"

"Comment la reine des nations, celle que les peuples venaient voir de loin, a-t-elle été redevenue semblable à une veuve désolée? Comment la maîtresse de tant de provinces a-t-elle été faite tributaire de l'étranger?"

"Toute la nuit elle pleure; et, pleurant toujours, la douleur s'écrit sur son visage, et la marque des larmes reste sur ses joues... De tous ceux qu'elle chérissait, pas un ne pense à elle, pas un ne vient la consoler... Bien plus, ceux qu'elle aimait se sont tournés contre elle.

"Pour se sauver de l'affliction de la servitude, pour échapper à l'esclavage, Juda a quitté sa patrie. Mais le repos qu'il avait perdu, il l'a vainement cherché chez les nations étrangères; elles n'ont fait que se lier ensemble pour le persécuter.

"Les rues de Sion pleurent leur solitude; personne n'y vient plus; personne n'accourt plus aux solennités du temple! Ses portes sont brisées, ses parvis déserts, ses prêtres dans la douleur; et ses vierges, veuves de deuil, plongées dans l'anéantissement, gémissent. Ses ennemis l'ont terrassée, et se sont gorgés de ses richesses, parce que le Seigneur, irrité de ses iniquités, dans sa justice et sa colère, l'avait condamnée... Ses enfants, encore

tout petits, ont été enjonnés captifs, frappés, et ridoisés par l'ennemi.

"Jérusalem! Jérusalem! convertis-toi au Seigneur ton Dieu!"

Nous nous trompons fort, ou c'est de la poésie qui laisse bien loin derrière elle toute autre poésie. Et comment en serait-il autrement! Isaïe, Job, David, Jérémie, étaient hommes comme nous, et comme nous avaient pu puiser dans leurs propres malheurs de déchirantes lamentations. Eux aussi avaient été trompés par de faux amis, avaient eu à pleurer sur les morts, et avaient vu la patrie déchoir de sa gloire et de son bonheur. Ainsi, ayant souffert, ils pouvaient avoir appris l'éloquence de l'adversité; mais pour savoir si bien les paroles qui sont, comme les sœurs des larmes, comme les gémissements de l'âme, des paroles que toutes les douleurs leur empruntent quand elles veulent faire pleurer sur elles pour devenir interprètes si vrais des grands malheurs dans tous les siècles, chez toutes les nations, il a fallu à Jérémie, à Isaïe, à Job, à David et aux prophètes, d'autres révélations que celles de leur cœur; il a fallu que Dieu les prit pour ainsi dire par la main, et les conduisit dans l'arsenal de ses vengeances, et là, leur montrât tout ce que sa justice avait en réserve pour punir les hommes. Alors, les lamentations ont été proportionnées aux malheurs du passé, du présent et de l'avenir.... Aussi, avec les paroles de Jérémie, toute une nation peut se plaindre et pleurer!

VICOMTE WALSH.

LA SEMAINE SAINTE.

Ici viennent mourir les derniers bruits du monde; Nautonniers sans étoile, abordez! c'est le port; Ici l'âme se plonge en une paix profonde, Et cette paix n'est pas la mort.

Ici jamais le ciel n'est orange ni sombre; Un jour égal et pur y repose les yeux; C'est ce vivant soleil, dont le soleil est l'ombre, Qui le répand du haut des cieux.

Comme un homme éveillé long-temps avant l'aurore, Jeunes, nous avons fui dans cet heureux séjour, Notre rêve est fini, le vôtre dure encore; Evitez-vous! voilà le jour.

Cœurs tendres, approchez! Ici l'on aime encore; Mais l'amour, épuré, s'allume sur l'autel; Tout ce qu'il a d'humain a ce feu s'évapore; Tout ce qui reste est immortel!

La prière, qui veille en ces saintes demeures, De l'astre matinal nous annonce le cours, Et, conduisant pour nous le char pieux des heures, Remplit et mesure nos jours.

L'airain religieux s'éveille avec l'aurore; Il mêle notre hommage à la voix des zéphyrs; Et les airs, ébranlés des marteau sonore, Prennent l'accent de nos soupirs.

Dans le creux du rocher, sous une voûte obscure, S'élève un simple autel: rui du ciel, est-ce toi? Oui, contraint par l'amour, le Dieu de la nature Y descend, visible à la foi.

Que ma raison se lève, et que mon cœur adore! La croix à mes regards révèle un nouveau jour;

Aux pieds d'un Dieu mourant puis-je douter encore? Non! l'amour m'explique l'amour.

Tous ces fronts prosternés, ce feu qui les embrase, Ces parfums, ces soupirs s'exhalant du saint lieu, Ces glans enflammés, ces larmes de Pextase, Tout me répond que c'est un Dieu.

Favoris du Seigneur, souffrez qu'à votre exemple, Ainsi qu'un méditant aux portes du palais, J'adore aussi de loin, sur le seuil de son temple, Le Dieu qui vous donne la paix.

Ah! laissez-moi mêler mon hymne à vos louanges! Que mon encens souillé monte avec votre encens. Judis les fils de l'homme aux saints concerts des anges Ne mêlaient-ils pas leurs accents?

Du nombre des vivans chaque aurore m'affrèze; Je suis rempli de jours, de douleurs, de remords, Sous le portique obscur venez marquer ma place, Ici, près du séjour des morts!

Souffrez qu'un étranger veille auprès de leur cendre, Brillant sur un cercueil comme ces saints flambeaux, La mort m'a tout ravi, la mort doit tout rendre; J'attends la réveil des tombeaux!

Ah! puisse-je près d'eux, au gré de mon envie, A l'ombre de l'autel, et non loin de ce port, Seul, achever ainsi les restes de ma vie. Autre Espérance et la mort!

DE LAMARTINE. (Méditations.)